



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 février 2023

Date de la convocation : 09 février 2023

Nombre de membres : 245

En exercice : 242

Présents : 122

Nombre de délégués ayant donné procuration : 28

Le mercredi 15 février 2023 à 14 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Thierry SUAUD

Délibération n°CS202311 : Modification du tableau des effectifs

Nomenclature : 4.1.3 Délibérations relatives aux titulaires et stagiaires.

PRÉSENTS

- M. ALCAIDE Manuel
- M. ALENÇON Alain
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUJOLAT Michel
- M. AURY Jean-Pierre
- M. AUSSEL Edmond
- M. BAQUIER Jacques
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BAUMLIN Philippe
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BLOYET Anthony
- M. BODOT Bernard
- Mme BONHOMME Martine
- M. BONNET Bernard
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- Mme BOULAY Dominique
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. BRONDINO Georges
- M. CARBONELL Michel
- M. CASSAGNE Robert
- M. CAZARRE Max
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHARTIER Patrick
- M. COSTES Philippe
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DARNAUD Guy
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DELPECH Gérard
- M. DEODATO Jean-Paul
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUPEYRON Michel
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. FABRE Christian
- M. FABRIS Marcel
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALAUP Didier
- M. GALINON Jérôme
- Mme GALY Brigitte
- M. GARCIA Damien
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GASQUET Etienne
- M. GAUTHIER Jean
- Mme GENNARO SAINT Christine
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLES André
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GRIMAUD Robert

- Mme GRUEL Marie-Louise
- M. GUILLERMIN Thierry
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HUMEAU Dominique
- M. JEANBON Patrick
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAFFONT Didier
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LASSERRE Marc
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédric
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MARC David
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- M. MORO Sébastien
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NOMDEDEU Raymond
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PARRO Fabrice
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAYAN Miguel
- M. PEYRAS Henri
- M. PONS Quentin
- M. PORTES Thierry
- M. RASPEAU Raoul
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUJEAN Edgard
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SARRALIE Claude
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAURA Olivier
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SERRE François
- M. SOMBRIS Yves
- M. SUAUD Thierry
- M. TONELLI Marc
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VERGNES Claude
- M. VIGUIER Gilles

PROCURATIONS

- M. AGOSTI Dominique
- Mme ALLAL Fella
- M. BICO Carlos
- M. BORHOVEN Davy
- M. BRIAND Sacha
- M. CAMART Joël
- M. DAVEZAC Gilles
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DURANDET Patrick
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. GASPARD Joseph
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- Mme MAURIN Nadine
- M. MILHAU Claude
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme PHARAMOND Julie
- M. RIQUET Clément
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. SUSIGAN Alain
- M. THIBAUD Gérard
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel
- à COSTES Philippe
- à OUSMANE Gnadang
- à ROBERT Didier
- à FERNANDEZ Marc
- à TRAUTMANN Pierre
- à GIBERT Janine
- à DEBEAURAIN Guillaume
- à BOUBE Patrick
- à FUSEAU Philippe
- à KATZENMAYER Laurence
- à BARBREAU Robert
- à BOUDON Gérard
- à DELMOND Ghislaine
- à MEIFFREN Isabelle
- à RIVAL Patrice
- à GENNARO-SAINT Christine
- à VERGNES Claude
- à GASC Jean-Pierre
- à AUJOULAT Michel
- à GRUEL Marie-Louise
- à BAR Frédéric
- à ROURE Marie-Hélène
- à LEMAGNER Frédéric
- à LYORET Sandrine
- à AURY Jean-Pierre
- à SOMBRIS Yves
- à SUAUD Thierry
- à SAURA Olivier

ABSENTS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. AGOSTI Dominique
- M. AKA Alain
- Mme ALLAL Fella
- M. ALMERO Jean-Jacques
- M. ALVADO Régis
- Mme AMPOULANGE Françoise
- Mme ARRIBAGÉ Laurence
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERGON Christian
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BERRI Djamel
- M. BEZIAT Denis
- M. BICO Carlos
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOUCHE Jean-Paul
- M. BOUÉ Pierre-Louis
- M. BOUREAU Pascal
- Mme BOUZAIDA Maroua
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CASTERA Didier
- M. CASTEX Frédéric
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. COLLA Serge
- M. COMELERANT Guy
- M. CORBARIEU Thierry
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DEJEAN Serge
- M. DELPECH Patrick
- M. DESBONNET Guy
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DUCASSE Bernard
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. DURANDET Patrick
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- Mme FERRERI Arlette
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. GAILLARD David
- M. GASPARD Joseph
- M. GILLON Christophe
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- M. HAJIJE Samir
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme ICARD Evelyne
- Mme JACQUET-VIOLLEAU Valérie
- Mme KLOPP-TOSSER Gwennola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAHIANI Djillali
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LAGORCE Patrice
- M. LASSERRE Serge
- M. LATTES Jean-Michel
- M. LECOURT Bruno
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LEGRIS Jérôme
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- M. MALAVAL Claude
- M. MANERO Félix
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MAURIN Nadine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- M. MILHAU Claude
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- M. PALLEJA Patrick
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRE Frédéric
- M. PAVAN René
- Mme PEIRO Marielle
- Mme PHARAMOND Julie
- M. PLICQUE Patrick
- M. PUYDEBOIS Yves
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIBEYRON Franck
- M. RIQUET Alain
- M. RIQUET Clément
- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SANS Pierre
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. THIBAUD Gérard
- M. VIDAL Alain
- M. VINCENT Pierre
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel
- M. ZARAGOZA Antoine

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edmond AUSSEL **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du Comité Syndical du 9 octobre 2020 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau, et notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du comité syndical », le Comité Syndical est consulté au titre de sa compétence pour fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aux termes de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs recense tous les emplois, classés par cadre d'emplois, permanents et non permanents. Cet état du personnel est également annexé à la délibération fixant le budget et le compte administratif.

Le contrôle de légalité de la Préfecture demande à l'assemblée délibérante du SDEHG de préciser les termes de sa délibération du 26 octobre dernier relative à la gestion du tableau des effectifs. Cette délibération donnait délégation au Bureau pour ajuster les grades des postes existants et vacants dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget.

Cette délibération permettait de réduire les délais de remplacement des agents du SDEHG. En effet, compte tenu du faible nombre de candidatures reçues correspondant aux profils recherchés par le SDEHG le grade à utiliser n'est connu que tardivement, après examen des candidatures en question. Le délai d'attente entre 2 comités syndicaux se superposait alors aux délais de recherche et de préavis laissant ainsi le poste du SDEHG vacant pendant plusieurs mois.

Afin de répondre à ces difficultés de recrutement, il est proposé un tableau des effectifs faisant référence à plusieurs grades au sein d'un même cadre d'emploi, la délibération du 26 octobre dernier ne présentant alors plus aucun intérêt.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Article 1 : Décide la création d'emplois non permanents tels qu'indiqués ci-dessous :

Accroissement temporaire d'activité (L.332-23-1° du code général de la fonction publique) :

- 2 postes d'ingénieur, catégorie A, à temps complet de 35 heures, rémunéré en référence au 1er échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ces postes répondent à des accroissements temporaires d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 15/02/2023.

Contrat de projet (Art L 332-24) :

- 2 postes d'ingénieur à temps complet, à 35 heures, rémunérés en référence au 1er échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ils seront recrutés sur une durée de 3 ans. Ces postes sont créés afin de mener à bien les projets d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation et le programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ ».

Article 2 : Approuve le tableau des effectifs modifié et annexé à la présente délibération et retire la délibération du 26 octobre 2026 susmentionnée.

Article 3 : Autorise le Président à signer les actes correspondants aux postes créés ci-dessus.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Thierry SUAUD



Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le 23 FEV. 2023

Résultat du vote :

Pour	149
Contre	1 (Mme LEJEUNE Christine)
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le



ID : 031-200075240-20230215-CS202311-DE